

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-185 du 1er Juin 1982
chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat de l'in-
térim du Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Commu-
nications pour compter du 1er Juin 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU Le décret n° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 1er Juin 1982, le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat assurera
l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence
du Camarade François DOSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.—

Fait à Cotonou, le 1er Juin 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 6 SGG 4 ANR 4 CCDU PRPB 4 SPD 2 CPC 6 PPC 2 MTC-MTPCH AUTRES
MINISTERES 19 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-PASIEP 4
BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.—